



Indemnité pour jours perdus

Par **carsoulle**, le **20/08/2010** à **15:16**

Bonjour, rnJ'ai été en maladie professionnelle jusqu'au 25 juillet. Ma patronne ne m'ayant jamais fait passer de visite médicale, a laissé trainer les jours et ne m'a convoqué que le 4 aout. Pendant ces quelques jours, le médecin du travail m'a conseillé de ne pas reprendre le travail, car je suis inapte mais ce sera confirmé à la troisième visite qui sera le 27 aout. Un contrôleur du travail m'a conseillé de demander une indemnité pour ces jours perdus, elle a refusé et m'a proposé de mettre ces jours en congés. Je n'ai pas accepté. Est-ce légal de passer ces jours perdus en congés? Ai-je droit à une indemnité payée par ma patronne pour les jours qu'elle m'a fait perdre.